

**L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du huit septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.**

**La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le huit septembre deux mil vingt-trois.**

**Présents : Sylvain CLEMENT, Fernand CLAISSE, Jean Marie PERILLIAT, Albertina MEIRE, Olivier FRANCKE, Anne-Marie DYRDA-LOYEZ, Sylvain THULLIER, Pascale DEFFRENNES, Fabrice BLONDEL, Laurent DARRAS, Sophie DUGRAIN, Guillaume CARDON, Séverine FLAMENT, Audrey DEMAIN, Margaux LANGLANT, Philippe MATTON, Laëtitia RENSKI, Lucile TYRAN.**

**Absents : Marie Gaëtane DANION donne pouvoir à Albertina MEIRE, Laurence DATH donne pouvoir à Fernand CLAISSE, Éric LAURENT donne pouvoir à Philippe MATTON, Frédéric BERNABLE donne pouvoir à Laëtitia RENSKI, Franck DENISE donne pouvoir à Olivier FRANCKE.**

**Absent non excusé : --**

**Soit : 18 présents et 5 absents avec pouvoir.**

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE.**

**Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.**

**L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.**

#### **D2023-09-14/07 Cadrage Semaine du goût**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission Développement économique, Commerce et Artisanat pilotée par Monsieur Olivier FRANCKE propose de lancer un nouveau dispositif d'accompagnement et de soutien à l'économie locale nommée « Semaine du goût ».

Corollaire de la semaine commerciale destinée aux commerçants et artisans, la semaine du goût propose un soutien aux restaurateurs et restauration ambulante.

Les modalités opérationnelles sont proposées de la manière suivante :

- Evènement annuel chaque mois d'octobre,
- Bulletin de participation à destination de tous les foyers pontamarcquois remis avec le flash info de septembre,
- Participation sur inscription par dépôt du bulletin renseigné à l'accueil de la Mairie durant la semaine dite « semaine du goût »,
- A l'issue, deux urnes sont constituées : une urne comprenant les bulletins de participation et une urne comprenant 2 bons de 25 euros par restaurateur affilié à l'action. Sont tirés simultanément un bulletin de participant et un bon de 25 euros par gagnant,
- Sont tirés deux bulletins de participation par professionnel participant,
- Budget = 50 euros par commerce de bouche souhaitant être affilié à l'action,

- Le montant du bon viendra en déduction des consommations du porteur auprès de l'établissement concerné,
- La participation de la commune sera versée directement au professionnel sur présentation du bon portant la mention « consommé » accompagné de la date.

Pour 2023, après attache prise par la commission, 11 restaurateurs sont intéressés par cet évènement. Le budget 2023 compterait donc 22 gagnants si tous les professionnels maintiennent leur participation.

Par cette démarche, la commission souhaite compléter le soutien de la commune aux commerçants locaux.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

En conséquence, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Entériner cette proposition d'évènement commercial proposé par la commission ad hoc ;
- Valider les modalités opérationnelles et le budget alloué sous réserve des disponibilités budgétaires ;

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent les dispositions de la présente délibération.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 18/09/2023,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT

La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE

